

054-215404393-20230227-DCM12023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y**CANTON**  
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

**Étaient présents** : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

**Absents excusés** :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL  
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY  
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL  
F. PERROLLAZ

**Absent** : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET**  
**Rapport d'Orientation Budgétaire 2023****Nomenclature ACTES : 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires****Nombre de Conseillers** :

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 26

**Rapporteur** : N. HOUDRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget,

Considérant l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 14 février 2023,

054-215404393-20230227-DCM12023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023  
Affichage : 07/03/2023

Le Conseil Municipal prend acte que le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023 a bien eu lieu.

PJ: Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 27 février 2023

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint  
Bruno JEANDEL

